N° 104

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2008

### MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 104 Rect.

présenté par M. Ciotti, rapporteur au nom de la commission des lois saisie pour avis

-----

#### **ARTICLE 27**

Après la référence :

« 30-2 »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 8 de cet article :

« du code de l'industrie cinématographique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.